LE BLED
coopérative sociale d'habitants

SCH Le Bled
Rue de Bourg 16-20
1003 Lausanne
021 566 12 83
info@lebled.ch
www.lebled.ch

ASSEMBLEE GENERALE
Lundi 21 mars 2016
18H30
CPO
Beau-Rivage 2
1006 Lausanne

Présents :
68 membres présents
11 membres excusés

PROCÈS VERBAL

I. Ordre du jour :

L'ordre du jour a été envoyé à tous les participants le 19 février 2016.

1. Introduction
- a. Désignation de scrutateurs
- b. PV de l'assemblée constitutive du mercredi 14 janvier 2015

2. Comptes et rapport du Conseil d'administration (CA)
- a. Présentation du rapport d'activité et approbation
- b. Présentation des comptes annuels et approbation

3. Décharge des membres du CA
- a. Vote de la décharge du CA

4. Statuts
- a. Propositions de modification des statuts et adoption

5. Élections au CA
- a. Élections au CA

6. Nomination de l'organe de révision
- a. Vote de la nomination

7. Divers
- a. Avancement du travail sur le « règlement d'attribution »
- b. Activités 2016 et démarche participative

II. Déroulement de la séance

1. Introduction

La présidente, Véronique Biollay-Kennedy, ouvre la séance à 18h35 en saluant les nombreux participants, qu'elle remercie de leur présence. Elle annonce les 11 personnes excusées et fait circuler une liste de présence.

a. Deux scrutateurs sont désignés.
b. Le PV de l'assemblée constitutive du 14 janvier 2015 ne suscite pas de commentaire ; il est adopté à l'unanimité.

2. Comptes et rapport du Conseil d'administration (CA)

a. Présentation du rapport d'activité et approbation

Véronique Biollay-Kennedy évoque les principaux faits qui ont marqué l'année sous revue.

Le 15.04.2015, la SCH Le Bled est officiellement et juridiquement née par son *inscription au Registre du commerce*. Ses *statuts* ont été approuvés par l'ARMOUP (assoc. romande des maîtres d'ouvrages d'utilité publique) et par l'Office fédéral du logement (sous réserve d'une petite modification à apporter à l'art. 19 : voir ch. 4 ci-après). Ouvert en été, un CCP permet notamment d'encaisser des cotisations ...

Le Bled et Tribu architecture ont signé une *convention* qui définit leurs relations. Elle prévoit en particulier que Tribu assume la direction du projet « Plaines-du-Loup » jusqu'au démarrage du projet ; dès ce moment, un assistant à maître d'ouvrage (AMO) sera engagé pour prendre le relais. Le mandat d'architecture est réservé à Tribu pour les Plaines-du-Loup, mais pas pour d'éventuelles autres réalisations subséquentes.

La *communication* a été assurée par différents moyens : création d'un site Internet et d'un compte Facebook, flyer et cartes de visite, stand au marché, newsletter périodique, communiqués de presse.

Dans la perspective de réaliser éventuellement d'autres projets, Le Bled a fait une *prospection de terrains* par lettre adressée à 25 communes de l'agglomération lausannoise. Pour l'instant, la pêche ne s'est pas avérée très fructueuse, faute de terrains à bâtir disponibles.

L'élaboration de la réponse à l'*appel d'offre des Plaines-du-Loup*, 1ère étape, a occasionné un travail considérable pour Tribu et d'intenses et nombreuses discussions au sein de votre Conseil d'administration (CA). La présidente brandit l'épais document qui été adressé à la commune de Lausanne. Le plan financier qui en fait partie intégrante a été discuté avec la BAS et approuvé par cette banque, qui estime que c'est un bon et solide projet. Demain, mardi 22 mars, le CA sera reçu par la commune pour un premier échange d'informations. On espère bien sûr qu'il y en aura d'autres, qui aboutiront à un résultat favorable. Mais celui-ci ne sera pas connu avant le 3e trimestre de cette année.

Soumis au vote de l'Assemblée, le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité.

b. Présentation des comptes annuels et approbation

Samuel Bendahan, membre du CA et trésorier du Bled, présente les comptes en relevant qu'il ne s'agit, pour l'instant, que de petits montants. Les prestations fournies par Tribu ne sont pas comptabilisées (sans quoi Le Bled serait déjà en faillite !).

Soumis au vote de l'Assemblée, les comptes sont approuvés à l'unanimité.

3. Décharge des membres du CA

La décharge du CA résulte implicitement de l'adoption du rapport d'activité et des comptes.

4. Statuts

Jean-Michel Piguet, membre du CA, présente et explique les 6 modifications qui doivent être apportées aux statuts. Celles-ci ont été envoyées à tous les membres en même temps que la convocation à l'AG ;

elles ne sont donc pas retranscrites ici.

Après quelques questions, ces modifications sont adoptées à l'unanimité.

5. Élections au CA

L'art. 32 de nos statuts prévoit que le Conseil d'administration est composé de cinq à neuf membres. Compte tenu de l'augmentation du volume de travail, il est souhaitable d'adjoindre 2 membres supplémentaires aux 7 membres actuels. Un appel à candidatures a été adressé aux membres de la coopérative en même temps que la convocation à l'AG. Deux personnes y ont répondu et se présentent ce soir en quelques mots devant l'assemblée. Il s'agit de Mme Frédérique Leresche et de M. Daniel Prélaz, qui sont élus par acclamation.

6. Nomination de l'organe de révision

Le bureau Saugy ayant reçu un mandat pour 2 ans, il n'a pas à être (re)nommé cette année. Ce point est donc retiré de l'ordre du jour.

7. Divers

a. Avancement du travail sur le « règlement d'attribution »

Laurent Guidetti, présente, non pas le projet de règlement qui est en cours d'élaboration, mais le processus prévu.

Le Bled a d'emblée écarté l'option d'une petite coopérative d'habitants formée d'un groupe d'amis constitué par cooptation. La volonté de créer une plus grande coopérative rend nécessaire d'établir des règles d'attributions qui soient claires, équitables et transparentes. Laurent commente un cliché qui présente le processus sous la forme d'un tableau indiquant ses étapes successives. Il explique ensuite un autre tableau chiffré qui montre les engagements financiers prévus pour chaque catégorie de coopérateurs, pour le projet du Bled aux Plaines-du-Loup. Il précise que les petits astérisques indiquent bien que les montants articulés sont susceptibles d'évoluer en fonction des conditions imposées ultérieurement par la Ville.

Ces présentations détaillées suscitent diverses questions dans l'Assemblée, qui portent essentiellement sur le financement, le nombre et les surfaces de logements et d'activités, la possibilité de changer de catégorie en cours de route, le calendrier prévu par la commune, les démarches participatives (quand, quoi, comment).

b. Activités 2016 et démarche participative

Pour la démarche participative, les premiers thèmes prévus sont les modes de vie et les typologies de logement, d'autres thèmes étant envisageables.

Toutes les collaborations seront les bienvenues. Véronique fait circuler une liste d'inscription pour les ateliers ou autres activités.

Parmi celles-ci, on pense notamment à des visites d'autres coopératives intéressantes.

La présidente met fin à la séance à 20h40, après avoir invité les participants à poursuivre les discussions autour d'un verre.

Véronique Biollay-Kennedy
Présidente